



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00411

Numéro SIREN : 529 074 783

Nom ou dénomination : 3D IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003544

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
ANNECY



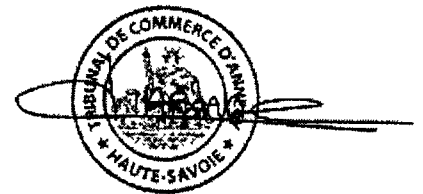
599446

Dénomination : 3D IMMOBILIER
Adresse : 130 chemin Des Anes 74120 Megeve -FRANCE-

n° de gestion : 2011B00411
n° d'identification : 529 074 783

n° de dépôt : A2015/003544
Date du dépôt : 03/06/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
06/05/2015 de la SARL en SAS.



599446

SARL 3D IMMOBILIER

99 Impasse du Vieux Moulin

39140 VILLEVIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Gérald Bronzina

Commissaire aux comptes

SARL 3D IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€

99 Impasse du Vieux Moulin
39140 VILLEVIEUX

RCS ANNECY – 529 074 783

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur la transformation de la société SARL 3D IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée**

A l'Associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associée unique en date du 13 avril 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Siège social :

40, rue Pascal - 01100 Oyonnax

Tél : 04 74 77 22 88 – Fax 04 74 77 96 37

E-Mail : contact@audit01.fr

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'AUDIT MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON
S.A CAPITAL 38 112 €- 379 219 124 RCS BOURG- APE 6920 Z-TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 62 379 219 124

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- le projet de comptes annuels arrêté au 31 décembre 2014, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, ferait apparaître un chiffre d'affaires de 304 557 € et un résultat d'exploitation de 44 679 €. Le bénéfice net s'élèverait à 37 150 €.
- Les capitaux propres s'élèveraient à 100 507 € à la clôture pour un capital de 1 000€ ; les dettes d'exploitation se chiffraient à 44 551 € ;
- aucune situation comptable intermédiaire n'a été établie depuis le 31 décembre 2014, cependant, les éléments enregistrés en comptabilité depuis cette date ne sont pas de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société, ni de nature à mettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

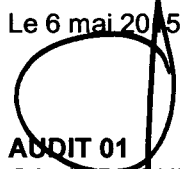
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Oyonnax,

Le 6 mai 2015



AUDIT 01

Gérald BRONZINA

Commissaire aux comptes et à la transformation